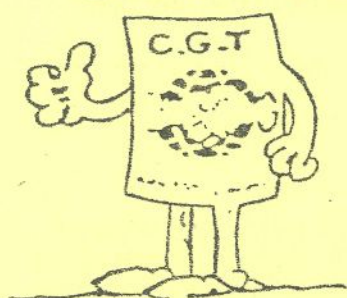


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 31

13 DECEMBRE 1985

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

- AUX MILITANTS INSERM
- AUX SECRETAIRES REGIONAUX
- AUX MEMBRES DE LA CE

} CNRS

Spécial INSERM

PAGES 2 à 4	OU EN EST LE C A E S
PAGES 5 - 6	ACTIVITE DE LA COMMISSION SLC
PAGE 6	DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE SUR LE C.A.E.S.
PAGES 7 à 9	QUELQUES CHIFFRES AU SUJET DU C.A.E.S.
PAGES 10 à 11	UN TRACT DU SNTRS-CGT ET DU SNCS-FEN SUR LES NOUVELLES GRILLES DE SUBVENTIONS DU C.A.E.S.

Où en est le CAES.

NOS ELUS AU SEIN DU CNAS, LEUR TRAVAIL, LEUR APPRECIATION DE LA PERIODE ECOULEE.

MAI 1984 - MAI 1985

Le CAES a renouvelé son COMITE NATIONAL en mai 1984. Les nouveaux élus, aussi bien CFDT que CGT, ont eu la volonté de faire ensemble un travail constructif, et en dépit des divergences d'opinions qui peuvent syndicalement les séparer, de s'appliquer à trouver chaque fois qu'une décision est à prendre, un consensus qui permette d'aller plus loin.

Or, qu'est le CAES ? Ce n'est pas seulement un organe de gestion du budget alloué par l'INSERM pour l'action sociale. Le protocole d'accord signé avec l'INSERM assujettit le budget du CAES à un pourcentage de la masse salariale (0,58 % en 82 - 0,63 en 83 - 0,79 en 84 et 0,915 % en 85), il a garanti des moyens matériels (locaux-personnel) et des heures de décharge pour les militants au niveau national et local, mais tout ceci signifie pour les élus une réflexion permanente pour gérer ce budget au plus près des besoins et désirs des agents.

Les élus du SNTRS-CGT ont voulu assumer pleinement leurs responsabilités au sein du nouveau CNAS. Ils occupent les postes de Vice-Président, Trésorier-Adjoint et sont également responsables de commissions (SLC et solidarité).

Depuis l'élection de mai 84, les 3 sessions annuelles du CNAS se sont déroulées dans une atmosphère agréable et, même si les discussions sont souvent âpres et animées, aucune querelle de personne n'est venue dégrader l'ambiance.

Cette année de travail pour les élus du CNAS a été essentiellement consacrée à étudier les problèmes techniques qu'il faut régler de façon permanente : les programmes d'investissements et de voyages pour les vacances, les projets de petites vacances INSERM (PVI) pour l'enfance, la préparation de week-end ou de stages pour Sport-Loisir-Culture.

Un point délicat au sein de la commission Prêt-Solidarité est la difficulté d'apprécier avec équité les demandes de prêt.

Enfin, les budgets des CLAS ont fait l'objet de réflexions approfondies. En dehors de ce travail "de routine", des points particuliers ont été mis à l'ordre du jour du CNAS :

- La régionalisation
- Le problème du 1/2 S accordé seulement pour les agents accompagnant les voyages auto-gérés
- Le taux élevé des subventions des PVI, certes tout à fait louable pour les vraies PVI, mais défavorisant les colos traditionnelles dès lors que le séjour avait le même nombre de jours. Ce qui a entraîné la décision de diminuer les abattements affectés aux PVI.

Le contexte économique actuel entraîne chez les agents INSERM comme

ailleurs une dégradation de leur pouvoir d'achat. Ils sont donc beaucoup plus nombreux à avoir recours aux subventions du CAES, de ce fait notre budget devient étroit. Les demandes de prêt témoignent également de la situation très précaire de certains agents.

MAI 1985 - 16 SEPTEMBRE 1985

L'augmentation des demandes de subvention et la perspective d'un budget difficile à équilibrer nous a amenés au CNAS de mai, le SNTRS, ainsi que le SNCS, à toujours penser que les écarts entre les bornes inférieure et supérieure des tranches étaient trop grands et parfaitement inévitables.

Les élus SNTRS et SNCS préféreraient à la place des tranches de quotient familial, un pourcentage de subvention.

Au CNAS de mai, un accord s'est fait entre tous les élus sur la quasi obligation de baisser les taux des subventions (un exemple : le budget de la commission vacances était au 16 septembre déjà dépassé de 25 % et les agents sont loin d'avoir tous envoyé leur demande). Mais la discussion sur le principe d'un pourcentage de subvention (donc ligne continue) ou d'une grille en tranches (utilisée jusqu'ici) a été si âpre, que malgré la proposition d'un élu CFDT, informaticien, d'une formule pourcentage, et bien que le principe du pourcentage ait été finalement voté (voir PV CNAS de mai p.10) les élus ont décidé de travailler pendant l'été sur les dossiers de chaque commission : il fallait calculer le taux des subventions suivant les diverses formules proposées et évaluer leur coût, pour les agents d'une part et pour le CAES d'autre part.

Une journée exceptionnelle a été prévue le 16 septembre pour trancher cette question au vu des résultats. Quelques élus se sont donc "plongés" dans les calculs et il n'est pas exagéré de dire en ce qui concerne le SNCS et le SNTRS, que pendant deux mois entiers, plusieurs camarades ont travaillé chaque jour chez eux pour avoir une idée exacte d'évaluation.

Il s'est avéré que la ligne continue (après avoir été proposée en mai par l'élus CFDT et votée !) en modifiant légèrement les bornes (60 %-10 %) puisqu'il était convenu de diminuer de toutes façons le pourcentage de subvention, faisait faire une économie au CAES.

Le problème des voyages était un peu différent et le bureau réuni le 9.9.85 s'était mis d'accord pour la proposition suivante :

- . ligne continue pour Vacances-SLC-Enfance
- . grille en tranches pour les Voyages

Bien que les élus SNCS et SNTRS aient émis quelques réserves sur la grille voyage et aient prouvé qu'un pourcentage avec d'autres bornes aurait été possible, la proposition du bureau avait à nos yeux toute chance d'être agréée par tous.

Or, quelle ne fut pas notre surprise, dès le début de la discussion, de voir débattre de nouveau des principes auxquels est attaché chaque syndicat, alors que la journée du 16 devait seulement étudier des chiffres !

Un élus SNCS, puis un élu SNTRS sont intervenus pour faire remarquer que le vote de mai pour le pourcentage était en fait remis en cause. L'élus SNTRS s'est vu accusé de procès d'intention ! Et si un élu (CFDT) a rapporté l'avis de son CLAS, défavorable à la ligne continue, et s'en est servi comme moyen de pression sur ses

camarades, par contre il n'a été en aucune façon tenu compte ni de la position diamétralement opposée d'un CLAS, rapportée par un élu SNTRS, ni des avis (basés sur des évaluations chiffrées) des Commissions Vacances et SLC, favorables au pourcentage. Dans ces conditions, devant la mauvaise foi évidente des élus CFDT, les élus SNTRS et SNCS se sont battus pied à pied pour étayer leur position.

On se demande bien pourquoi ils se sont donné ce mal et à quoi a servi le travail énorme effectué pendant l'été. Car malgré la possibilité de diminuer la subvention sans trop léser les agents, malgré le vote du CNAS de mai en faveur du pourcentage, les élus CFDT ont voté pour la grille en tranches -pour tout, Vacances-SLC-Voyages et Enfance-, même l'élu CFDT dont émanait la formule pourcentage s'est rallié à la majorité de son syndicat !

Mais il y a mieux encore ! Des discussions animées avaient concerné les bornes des tranches, avant qu'il soit question de ligne continue et de % (PV CNAS mai p.8). Tous étaient d'accord pour modifier un peu les bornes, car les agents se retrouvaient vite en S6 et S7 principalement les célibataires. Un consensus avait été adopté : S1 19 600; S2 25 000; S3 31 000; S4 42 000; S5 53 000; S6 65 000; Or, par quel tour de passe-passe la grille proposée et votée par les élus CFDT le 16 septembre s'arrête-t-elle à 53 000 ? Bien sûr parce que le taux de subvention a été diminué comme il est dit plus haut. Mais, alors que la subvention en pourcentage effaçait les inégalités criantes entre les bornes des tranches actuelles, cette grille, non seulement conserve les inégalités, mais va à l'encontre de l'idée de réévaluation des tranches S5, S6, S7.

CONCLUSION

Les élus SNCS et SNTRS, minoritaires au CNAS, s'inclinent toujours lorsque le vote ne leur est pas favorable, comme il se doit. Mais s'ils ont cette fois eu du mal à l'accepter, c'est qu'on les a fait travailler pendant 2 mois pour étayer un vote du CNAS de mai sur un pourcentage de subvention et qu'en fait, il n'a été tenu aucun compte de leurs calculs. Il est à noter d'ailleurs que ni le responsable (CFDT) de la Commission Vacances, ni celui (CFDT) de la Commission Enfance n'avait fait aucun calcul.

Après réflexion et analyse de cette journée, il semblerait que les élus CFDT du CNAS, et en particulier les membres du bureau aient subi en dernière minute une pression très forte de leurs élus de Marseille et se soient laissés déborder !

Cela prouve en tout cas leur manque de cohésion syndicale. Mais cela nous a amenés à nuancer la déclaration que nous voulons faire au CNAS d'octobre sur ce sujet, car nous voulons continuer à assumer nos responsabilités et à travailler en bureau dans une atmosphère correcte.

Concluez vous-même. Le tract ci-joint, adressé à tous les agents, leur explique notre position. Discutez-en avec eux, les élus au CNAS et certains membres du bureau sont prêts à venir animer des assemblées générales sur l'action sociale. Sollicitez-nous !

Activité de la Commission SLC.

La commission nationale SLC n'a pas rompu avec les traditions qui, pendant le précédent mandat, avaient assuré son audience parmi les agents : organiser à l'aide d'associations telles CCAJ, Renouveau, TEC, UCPA, ou à l'aide des CLAS, des stages et des week-ends sportifs et culturels, des festivals de théâtre, de musique ...

Qui rencontre-t-on aux sorties SLC ... ?

En 1984 et 1985, les activités sportives ont d'avantage regroupé les 30-40 ans, le plus souvent célibataires ou mariés avec un enfant, se répartissant dans les tranches S4, S5, S6.

Les week-ends culturels, les festivals ont réuni un éventail d'âge plus large de 30 à moins de 45 ans avec une majorité de célibataires se répartissant surtout en S4, S6 et S7 pour les festivals, en S4 et S5 pour les autres week-ends.

En sport et en culture, on note la participation d'une écrasante majorité de parisiens.

Toutes catégories confondues, en 1984, 4,7% des agents, et en 1985, 4,3% participaient aux activités de la commission.

Est-ce bien représentatif ?

Le budget de la commission SLC représente en 1985 7% du budget du CAES...

Et pourtant, quelques constatations cette année ...

Les week-ends de ski qui, traditionnellement emportaient trois fois par saison des cars de 40-45 personnes, ne se sont pas remplis, les stages de tennis ont été boudés, alors que parmi les CLAS parisiens, le tennis connaît un nombre grandissant d'adeptes réguliers.

Ce bilan nous amènera bien entendu à "louvoyer" différemment :

En matière de ski : proposer un choix de destinations plus variées, avec moins d'effectifs, plus de niveaux, en train le plus souvent possible.

Pour le tennis : proposer des stages plus intensifs.

On peut aussi craindre qu'en 1986 la forte augmentation des tarifs des stages SLC due au changement du subventionnement, n'aille pas dans le sens d'une plus forte participation.

Mais d'autres questions se posent

Les représentants des CLAS parisiens qui assistent régulièrement aux réunions mensuelles de la commission ne sont pas forcément l'écho des désirs de l'ensemble des agents INSERM en matière de sport et de culture pour Paris et la province qui, au vu des différences dans la fréquentation, ont des pratiques culturelles et sportives très dissemblables. Alors comment connaître les désirs des agents ? Ne serait-ce pas par l'intermédiaire des CLAS ? Doit-on laisser aux CLAS uniquement le recensement des besoins ou doivent-ils organiser ces activités (comme le font déjà beaucoup de CLAS de province).

Actuellement les structures du CAES permettent ces libertés de manoeuvre ; un CLAS peut toujours prévoir une ligne budgétaire supplémentaire et faire voter son projet lors d'un CNAS.

Peut-être faut-il stimuler d'autres activités.

Quels sont en fait les besoins des agents dans les CLAS pour SLC ?

Le budget de SLC (7% de celui du CAES) est-il adapté aux besoins ?

Répercussion des nouveaux taux de subvention et des critères de sélection sur le changement des participants à SLC ?

Déroulement du questionnaire sur le CAES.

Nous avons collecté 115 réponses au questionnaire, venant de 9 unités ou services seulement. Ceci est trop faible pour pouvoir en tirer tous les renseignements que nous aurions souhaité.

COMPOSITION DES REPONSES

26 chercheurs

89 ITA dont 10 6B-5B
40 3B-2B-1B
12 3A-2A
5 4D-4
21 2D-3D
1 1D

dont 24,3% sont célibataires alors que le % à l'INSERM est de 28,4
71,0% mariés (64,9% à l'INSERM)
4,6% veufs ou divorcés (6,7% à l'INSERM)

Trop peu de gens ont indiqué leur S pour faire une répartition.

51 étaient déjà partis avec le CAES dont 15 en vacances familiales, 17 en week-ends et 20 pour l'enfance, dont 9 en petites vacances INSERM.

58 n'étaient jamais partis, la moitié ne souhaitant pas de loisirs collectifs INSERM, l'autre moitié à cause des prix trop élevés.

L'information paraît bonne pour les 3/4 des gens.

Ces chiffres nous ont aidés dans notre réflexion mais ne peuvent pas être considérés comme fiables vu le petit échantillon que cela représente.

Quelques chiffres au sujet du CAES.

1) LE BUDGET

		BUDGET 85	
Administration		500 000,00	12,61%
Mission		70 000,00	1,76%
Publication		25 000,00	0,63%
Formation Information		25 000,00	0,63%
Enfance	P.V.I	450 000,00	11,34%
	Colonies	250 000,00	6,30%
	Trousseaux	30 000,00	0,75%
	Handicapée	5 000,00	0,12%
	Echanges	-	
Investissements		450 000,00	11,34%
Maintenance		15 000,00	0,37%
Vacances Familles		725 000,00	18,28%
Stages		40 000,00	1,00%
Voyages		250 000,00	6,30%
S.L.C.		240 000,00	6,05%
Equipements CLAS		44 570,00	1,12%
Budget CLAS		750 000,00	18,90%
Amortissement		45 430,00	1,14%
Solidarité		50 000,00	1,26%
Dotation 85		3 965 000,00	

2) EFFECTIFS DES AGENTS PAR CATEGORIE

<u>I.T.A.</u>						<u>CHERCHEURS</u>					
7B	53	2,09%	6D	7	0,27	3A	186	7,36	AR	114	7,18
6B	211	8,35%	6Dbis	36	1,42	2A	105	4,15	CR	1 121	70,63
5B	319	12,63%	5D	51	2,01	1A	26	1,02	MR	285	17,95
4B	5	0,19%	4D	115	4,55	0A	2	0,08	DR	67	4,22
3B	510	20,19%	3D	212	8,39	Total ITA : 2 525 Autres personnels 53			1 587		
2B	327	12,95%	2D	86	3,40						
1Bbis	3	0,12%	1D/1	62	2,45						
1B	196	7,76%	1D/2	13	0,51						

3) EFFECTIFS DES AGENTS PAR FAMILLE

	<u>CHERCHEURS</u>	<u>I/T</u>	<u>ADMINISTRATIFS</u>	<u>TOTAUX</u>
<u>CELIBATAIRES</u>	<u>340 = 8,21%</u>	<u>637 = 15,38%</u>	<u>199 = 4,80%</u>	<u>1 176 = 28,39%</u>
OE	309	586	175	
+ 1E	20	40	19	
2E	8	8	5	
3E	3	2		
4E		1		
<u>MARIES</u>	<u>1134 = 27,38%</u>	<u>1189 = 28,71%</u>	<u>365 = 8,81%</u>	<u>2 688 = 64,9%</u>
OE	228	304	107	
+ 1E	251	369	127	
2E	431	407	111	
3E	177	87	18	
4E	42	19	2	
5E	5	3		
<u>DIVORCES</u>	<u>77 = 1,85%</u>	<u>101 = 2,43%</u>	<u>42 = 1,01%</u>	<u>220 = 5,30%</u>
OE	35	37	21	
+ 1E	18	44	15	
2E	19	17	3	
3E	3	3	3	
4E	1			
5E	1			
<u>VEUFS</u>	<u>13 = 0,31%</u>	<u>36 = 0,86%</u>	<u>8 = 0,19%</u>	<u>57 = 1,37%</u>
OE	6	23	5	
+ 1E	4	6	1	
2E	2	6	2	
3E	1	-		
7E	-	1		
TOTAL AGENTS :	1564	1963	614	4141
ENFANTS :	1970	1709	475	4154

- 4) 560 DOSSIERS D'AGENTS ONT ETE ETUDIES (été 84 à été 85 non compris)
pour préciser le nombre de jours subventionnés, les catégories de personnel,
l'utilisation des commissions.

Nombre de jours subventionnés par famille.

$\gg$ 20 jours : 132 familles/560 = 23,57%
 $\gg$ 30 jours : 20 familles/560 = 3,57%

Subventions suivant les catégories.

S1 = 104 : 18,57% S4 = 120 : 21,42% S7 = 20 : 3,57%
 S2 = 70 : 12,50% S5 = 82 : 14,64%
 S3 = 117 : 20,89% S6 = 47 : 8,39%

Utilisation des commissions .

Familles utilisant 1 commission : 441 : 81,66%
 Familles utilisant 2 commission : 95 : 17,59%
 Familles utilisant 3 commission : 4 : 0,74%

TOTAL : 540

5) ACCROISSEMENT DES DEMANDES. ACCROISSEMENT DES PRIX.

Accroissement des demandes.

	1983	1984	1985 (au 30/09/85)
Nombre de départs			
Vacances (Nbre de familles)	307	336	375
Enfance	324	469	557
S.L.C.	206	218	194
Voyage	61	56	72

Accroissement des prix.

	1981	1982	1983	1984	1985
Colonie ski février	1 500 Frs	1890 Frs	2 100 Frs	2 400 Frs	2 630 Frs
Gîte 2 pièces février	1 288 Frs	1528 Frs	1 757 Frs	1 918 Frs	2 065 Frs

nouvelles grilles de subventions du CAES

LA POSITION DES ÉLUS SNCS-FEN et SNTRS-CGT

LE CAES DE L'INSERM EST UN ORGANISME D'ACTION SOCIALE, GÉRÉ PAR LES ÉLUS DU PERSONNEL. SON BUT EST DE PROMOUVOIR ET METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS À CARACTÈRE SOCIO-CULTUREL POUR LES AGENTS DE L'INSERM. CEUX-CI SONT TOUS CONCERNÉS, PUISQUE LE BUDGET DU CAES ÉQUIVAUT EN FAIT À UN SALAIRE DIFFÉRÉ, REVERSÉ SOUS FORME DE SUBVENTIONS.

DEPUIS LEUR ÉLECTION EN MAI 84, LES MEMBRES DU CNAS ONT PU FAIRE PLUSIEURS CONSTATATIONS :

1°) LES AGENTS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À FAIRE APPEL AUX SUBVENTIONS SANS DOUTE CELA EST-IL DÙ EN PARTIE À LA CRISE ÉCONOMIQUE ET À LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT ? CECI BIEN ENTENDU, RETENTIT SUR LE BUDGET DU CAES ET MENACE SON ÉQUILIBRE. (EN 1985 3 965 000 F = 0,5 % DE LA MASSE SALARIALE)

2°) LES SUBVENTIONS ACCORDÉES JUSQU'ICI VARIENT DE FAÇON DISCONTINUE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL (SYSTÈME DES 7 TRANCHES DE S) ET NE PARAÎSENT PAS ADAPTÉES À LA RÉALITÉ DE LA POPULATION DE L'INSERM. EN PARTICULIER, LES BORNES SUPÉRIEURES DES TRANCHES S5-S6-S7 SEMBLANT DEVOIR ÊTRE REVALORISÉES. PAR EXEMPLE UN 3A 5° ÉCHELON EST DÉJÀ AU TAUX MINIMUM DE SUBVENTION ET PAYERA DONC LE MÊME PRIX QU'UN DIRECTEUR DE RECHERCHE.

3°) LA SUBVENTION DE CERTAINES ACTIVITÉS N'ÉTAIT PAS FONCTION DU PRIX RÉEL ET LE CNAS DANS SON ENSEMBLE DÉSIRE UN SYSTÈME DE SUBVENTION HOMOGÈNE, APPLICABLE DANS TOUTES LES COMMISSIONS VOYAGES EXCLUS. C'EST-À-DIRE UN % DU PRIX RÉEL. PAR EXEMPLE UN STAGE PROPOSÉ PAR SLC : QUEL QUE SOIT LE PRIX RÉEL : 1000 F OU 2400 F, L'AGENT EN S1 PAYAIT TOUJOURS 465 F.

CES DIFFÉRENTES CONSTATATIONS ONT SUSCITÉ UN GRAND DÉBAT PARMIS LES ÉLUS DU CNAS, LES MEMBRES DES COMMISSIONS (ESSENTIELLEMENT SLC ET VACANCES) ET DANS NOS SYNDICATS.

RAPIDEMENT SE SONT DÉGAGÉES DEUX APPROCHES DU PROBLÈME :-

■ 1°) FAIRE DES ÉCONOMIES EN RÉDUISANT LES TAUX DE SUBVENTION POUR TOUTES LES CATÉGORIES.

■ 2°) SANS NÉGLIGER L'ÉVENTUALITÉ DE RÉCLAMER AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION DE L'INSERM UNE AUGMENTATION DU BUDGET DU CAES, RÉÉQUILIBRER LA MASSE BUDGÉTAIRE, AVEC UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE EN FAVEUR DE TOUS LES AGENTS DE L'INSERM (UNE POSSIBILITÉ PAR EXEMPLE : RÉDUIRE LE NOMBRE DE JOURS SUBVENTIONNÉS, ACTUELLEMENT 30 JOURS PAR ADULTE, 45 JOURS PAR ENFANT),

LE CNAS DE MAI AVAIT MANDATÉ SES ÉLUS POUR ÉTUDIER UNE SUPPRESSION ÉVENTUELLE DES LIMITES ARBITRAIRES DES TRANCHES, EN LES REMPLACANT PAR UNE PROGRESSION CONTINUE DE SUBVENTION EN FONCTION DES REVENUS ; CETTE LIGNE CONTINUE S'APPLIQUAIT PAR UNE FORMULE UN PEU PLUS COMPLIQUÉE QUE LES CALCULS ACTUELS, MAIS À L'HEURE DE L'INFORMATISATION DU CAES ET DES MACHINES À CALCUL DANS LES LABOS, CECI NOUS PARAÎSSAIT UN PROBLÈME MINEUR (CECI ÉTAIT D'AILLEURS LA POSITION D'UNE MAJORITÉ DES ÉLUS DU CNAS DE MAI).

LES ÉLUS SNCS ET SNTRS ONT DONC ÉTUDIÉ TOUS LES DOSSIERS VACANCES-ENFANCE- SLC DE L'ANNÉE 84-85, ILS ONT ESTIMÉ, POUR LES AGENTS ET POUR LE BUDGET DU CAES, LE COÛT D'UNE LIGNE CONTINUE, EN FAISANT VARIER LES POURCENTAGES DES BORNES :

-- 1°) 10% À 70% DE SUBVENTION = ÉCONOMIE DE 4% POUR LE BUDGET CAES (INSUFFISANT POUR FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DES DEMANDES)

-- 2°) 10% À 60% DE SUBVENTION = ÉCONOMIE DE 16% POUR LE BUDGET CAES. LA DIMINUTION DE 70 À 60% PEUT SURPRENDRE LES AGENTS EN TRANCHE S1, MAIS EN FAIT ILS SONT PEU

NOMBREUX À L'INSERM CAR DÉJÀ UN CÉLIBATAIRE 6B 1^o ÉCHELON = S3, DE PLUS, L'INSUFFISANCE DES REVENUS DE CES AGENTS EN S1 NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE COMPENSÉE PAR UNE SUBVENTION OU UN PRÊT-SOLIDARITÉ, ELLE RELÈVE DE LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET DES AVANTAGES SOCIAUX. UN AUTRE EXEMPLE : UNE SUBVENTION DE 70% NE LAISSERAIT À LA CHARGE DE L'AGENT QUE LE COÛT DE LA NOURRITURE, (LA MAJORITÉ DES AUTRES C.E. ONT UN TAUX MAXIMUM DE 50% DE SUBVENTION).

EN CONCLUSION : AYANT POUR SOUCI MAJEUR UNE BONNE GESTION DU CAES ET UN BUDGET EN ÉQUILIBRE, UN ACCORD DE PRINCIPLE S'EST FAIT SUR LES TAUX DE 10 À 60%, TANT AU NIVEAU SYNDICAL QU'AU SEIN DU BUREAU DU CAES.

POUR LES VOYAGES, ÉTANT DONNÉ LES SOMMES ENGAGÉES, UNE MAJORITÉ PRÉFÉRAIT CONSERVER LA GRILLE ACTUELLE (TRANCHES 15 À 50%), BIEN QUE LES ÉLUS SNCS ET SNTRS AIENT CALCULÉ QU'UNE LIGNE CONTINUE DE 15 À 45% ÉTAIT APPLICABLE BUDGÉTAIREMENT.

LORS DE LA JOURNÉE DU CNAS EN SEPTEMBRE, CONSACRÉE AU PROBLÈME DES TAUX DE SUBVENTION, LA MAJORITÉ SGEN A PROPOSÉ UNE GRILLE EN 6 TRANCHES DE 10 À 60%.

GRILLE 84-85		NOS PROPOSITIONS DE MAI		GRILLE VOTÉE AU CNAS DE SEPTEMBRE 1985		GRILLE 85-86 (grille précédente réévaluée du taux de l'inflation (7,6%))	
Taux subvention.	Bornes du quotient familial	Taux	Bornes	Taux	Bornes	Taux	Bornes
S1 70 %	19 591	60 %	19 600	60 %	19 600	60 %	21 000
S2	24 405			50 %	25 000	50 %	27 000
S3	30 405			40 %	31 000	40 %	33 500
S4	37 879			30 %	42 000	30 %	45 000
S5	47 187			20 %	53 000	20 %	57 000
S6	58 785			10 %	> 53 000	10 %	> 57 000
S7 10 %	> 58 785	10 %	65 000				

$$(Q = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{parts CAES}})$$

1 adulte 1 part
1 enfant 1 part
1 célibat. 1,5 part

CETTE PROPOSITION N'AYANT PAS ÉTÉ FORMULÉE EN MAI, N'A DONC ABSOLUMENT PAS ÉTÉ ÉVALUÉE PAR LES ÉLUS, ELLE A POURTANT RECUEILLI LES VOTES DE TOUS LES ÉLUS DU SGEN ! UNE PREMIÈRE ESTIMATION DE CETTE GRILLE PERMETTRAIT DE FAIRE UNE ÉCONOMIE DE BUDGET DE 15 À 18%, MAIS EN CONSERVANT L'INÉGALITÉ DUE AU DÉCOUPAGE DES TRANCHES. DE PLUS, LA BORNE SUPÉRIEURE FIXÉE (53 000 F) EST UN RECU PAR RAPPORT À L'ANCIENNE GRILLE QUI N'AVAIT JAMAIS ÉTÉ DISCUTÉE AU BUREAU DU CNAS.

EN CONSÉQUENCE, LES ÉLUS SNCS ET SNTRS ONT VOTÉ CONTRE CETTE PROPOSITION, ET POUR LA FORMULE DE LIGNE CONTINUE.

ALORS QUE JUSQU'ICI ILS AVAIENT EU DE LARGES DISCUSSIONS AVEC LE SGEN, TOUS D'ACCORD POUR GÉRER LE BUDGET DU CAES AU MIEUX DES INTÉRÊTS DES PERSONNELS, IL REGRETTENT QUE LE PROBLÈME DES SUBVENTIONS SE SOIT RÉGLÉ DIFFÉREMMENT ET SURTOUT AU DÉTRIMENT DES AGENTS INSERM.

ET MAINTENANT QUE FAIRE ?

UNE BONNE GESTION IMPLIQUE DES CHOIX, L'INTÉRÊT DES PERSONNELS PRIME, UN TAUX DE SUBVENTION SUFFISANT POUR PERMETTRE À CHACUN DE PROFITER DES ACTIVITÉS PROPOSÉES S'IMPOSE, ALORS, MOINS D'ACTIVITÉS PROPOSÉES, MOINS DE JOURS SUBVENTIONNÉS ? CE SONT DES POSSIBILITÉS, MAIS N'EST-IL PAS PRÉFÉRABLE DE

NOUS BATTRE POUR UNE AUGMENTATION DU BUDGET GLOBAL ?

CE SONT LÀ QUELQUES PROPOSITIONS DU SNCS-FEN ET DU SNTRS-CGT, MAIS LEURS ÉLUS, MINORITAIRES AU CNAS, ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

